



Mise à jour réglementaire



Printemps 2011



Pour protéger l'environnement

- ❖ Dans le but de réduire la quantité de papier utilisée, tous nos documents se retrouvent sur le site Web du CCMC à www.cmac-ccmc.gc.ca. Des copies papier de la documentation ne seront donc pas disponibles sur place. Si vous désirez avoir la documentation en main pour la réunion, nous vous prions de l'imprimer au préalable à partir du site.
- ❖ Si par contre vous désirez recevoir une version électronique ou imprimée de la documentation après la réunion, veuillez SVP nous transmettre votre demande aux coordonnées suivantes et il nous fera grand plaisir de vous la faire parvenir :

Secrétariat du CCMC (AMXS)
Tour C, Place de Ville
11^e étage, 330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON8
Télécopieur : 613-991-5670
Courriel : cmac-ccmc@tc.gc.ca



LMMC 2001 – Réussites depuis les réunions du CCMC à l'automne 2010

Approbation finale et publication dans la *Gazette du Canada* Partie II

- ❖ *Règlement sur l'identification et le suivi à distance des bâtiments* – le 10 novembre 2010
- ❖ *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (soumission 2009) (*Règlement modifiant le*) – le 10 novembre 2010



LMMC 2001 – Réussites depuis les réunions du CCMC à l'automne 2010

La publication au préalable dans la *Gazette du Canada* Partie I

- ❖ *Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast*
(Phase 1) – le 18 décembre 2010
- ❖ *Règlement sur les enregistreurs de données de voyage* –
le 6 novembre 2010



Échéanciers prévus pour le printemps/été 2011

Publication au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada*

- ❖ *Règlement sur les ouvrages et les eaux secondaires (LPEN)*
- ❖ *Règlement modifiant certains Règlements pris en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (Règlements Correctifs Divers) (LMMC 2001)*
- ❖ *Règlement modifiant le Règlement sur les abordages (Règlements Correctifs Divers) (LMMC 2001)*
- ❖ *Règlement sur la prévention de la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux (Phase 1) (LMMC 2001)*



Échéanciers prévus pour le printemps/été 2011

Approbation finale et publication dans la *Gazette du Canada* Partie II

- ❖ *Règlement sur les enregistreurs de données de voyage*
(LMMC 2001)



Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast

- ❖ Abrogera et remplacera le *Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast* actuel en utilisant une approche en deux étapes.
- ❖ Étape 1 – Modifier le texte relatif à la réglementation actuelle pour le rendre conforme au texte de la LMMC 2001. A été publié au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 18 décembre 2010.
- ❖ Étape 2 – Ajouter des dispositions de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. La publication au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* est prévue au printemps 2012.



Règlement sur les ouvrages et les eaux secondaires (LPEN)

- ❖ La partie 7 du Projet de loi C-10, modifiant la LPEN : le 12 mars 2009.
- ❖ L'Arrêté sur les ouvrages et les eaux secondaires (*Loi sur la protection des eaux navigables*) pris le 22 avril 2009, est entré en vigueur le 7 juin 2009.
- ❖ Les modifications apportées à la LPEN, l'arrêté ministériel et les modifications proposées au règlement ont de nombreux objectifs.
- ❖ L'ébauche du Règlement est maintenant affichée sur le site Web du CCMC et celui du PPEN, à des fins d'examen et pour vos commentaires.
- ❖ La publication au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du Règlement proposé est prévue vers la fin du printemps 2011.

Règlements correctifs divers

- ❖ Les règlements correctifs divers servent à corriger rapidement des erreurs, des lacunes et des incohérences dans les règlements.
- ❖ Les règlements correctifs divers permettent d'effectuer des corrections qui ont été identifiées dans la catégorie « Nul ou sans objet ».
- ❖ Les règlements correctifs divers peuvent également servir à effectuer des modifications réglementaires requises par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.



Règlements correctifs divers

- ❖ À l'heure actuelle, une soumission de règlements correctifs divers est en voie de développement afin de répondre à des changements mineurs demandés par le Comité mixte permanent pour les règlements suivants :
 - *Règlement sur les abordages*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les ententes en matière d'intervention environnementale*
 - *Règlement sur l'équipement de sauvetage*
 - *Règlement sur les lignes de charge*
 - *Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Tarif des droits d'immatriculation des bâtiments*

Règlement sur la prévention de la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux

- ❖ Abrogera et remplacera le *Règlement sur la prévention de la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux* actuel en utilisant une approche en deux étapes.
- ❖ Étape 1 – Modifier le texte relatif à la réglementation actuelle pour le rendre conforme au texte de la LMMC 2001.
La publication au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* est prévue au printemps/été 2011.
- ❖ Étape 2 – Effectuer des modifications importantes au sujet des émissions atmosphériques, des eaux grises et des chaland.



Liens utiles

- ❖ Système de recherche des règlements (SRR) – Le SRR est un outil de recherche en ligne facile à utiliser qui permet aux utilisateurs d’effectuer des recherches dans la LMMC 2001 et ses règlements
http://wwwapps2.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/4/rqs_query/
- ❖ Site Web sur la conformité, l’application et les appels
<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/sraq-cao-menu-1886.htm>
- ❖ LMMC 2001 et ses règlements d’appui
<http://laws.justice.gc.ca/fra/C-10.15/index.html>
- ❖ *Gazette du Canada*
<http://canadagazette.gc.ca>
- ❖ Tables de concordance (LMMC - LMMC 2001)
<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/sraq-lmmc2001-tables-concordance-545.htm>

La réunion nationale du CCMC d'avril 2011

aura lieu au

Centre de conférences du gouvernement

2, rue Rideau, Ottawa

du 26 au 29 avril 2011





Réunion nationale du CCMC d'avril 2011

- ❖ Votre préinscription est requise pour faciliter votre entrée au Centre de conférences du gouvernement.
- ❖ Le Secrétariat du CCMC national vous enverra une confirmation de votre préinscription.
- ❖ Les participants qui ne se seront pas inscrits au préalable devront fournir une preuve d'identité officielle au CCG pour obtenir un laissez-passer.
- ❖ Veuillez noter que la carte d'identité du CCMC national doit être portée en tout temps durant la réunion.



Ordres du jour de la réunion nationale du CCMC d'avril 2011

- ❖ Les ordres du jour provisoires seront affichés sur le site Web du CCMC aux fins d'examen à compter du **14 mars 2011**.
- ❖ Nous vous invitons à soumettre les points que vous aimeriez inscrire à l'ordre du jour pour les prochaines réunions. Vous avez jusqu'au **25 mars 2011** pour soumettre vos suggestions.
- ❖ Les présidents des comités permanents et des groupes de travail examineront tous les points proposés. Si l'horaire ne permet pas d'ajouter tous les points proposés, certains pourront être reportés à la prochaine réunion du CCMC.
- ❖ L'ordre du jour final sera affiché sur le site Web du CCMC **le 8 avril 2011**.

Des remarques . . . Des questions?

Tia M. McEwan

Sécurité maritime, Transports Canada

Place de Ville, Tour C

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Téléphone : 613-998-5352

Télécopieur : 613-991-5670

Courriel : tia.mcewan@tc.gc.ca

